

Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal **du jeudi 21 septembre 2023 à 20h30**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

Présents : Laurence Adam, Valérie Albareda, Sarah Balouka, Thierry Gouix, Fabien Lehalle, Sonia Madelaine, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard

Procuration : Olivier Davy à Thierry Gouix, Clarisse Fougeray à Laurence Adam

Excusés : Olivier Davy, Clarisse Fougeray

Absents : Nicolas Gilles

Secrétaire de séance : Sarah Balouka

Rappel de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire précise avant le début du conseil que deux points sont ajoutés à l'ordre du jour.

- 1 - Approbation du compte rendu du conseil de juillet
 - 2 - Avenant Maître d'œuvre traversée du bourg
 - 3 - PLU : proposition de modification
 - 4 - Règlement du cimetière : proposition de modification
 - 5 - Lotissement des biches : procédure de rétrocession
 - 6 - Demande d'installation d'un poulailler sur le domaine public
 - 7 - Acquisition d'un vélo cargo
 - 8 - Trottoirs route de Saint André
 - 9 - Courrier éolien
 - 10 - Lignes directrices de gestion : proposition
 - 11 – Recensement
 - 12 - SDEC : redevance occupation domaine public
 - 13 - Adressage
- Points ajoutés :
- 14- Point RH
 - 15- Aménagement jardin souvenir

Questions et informations diverses :

- Rencontre avec Freddy Sertin le 20 octobre à 18h
- Courrier association AVTE
- Label Terre des jeux
- Totem départ vélo

En ouverture du conseil, Franck Robillard présente et accueille Sandy Pesquerel, nouvellement recrutée au secrétariat de mairie en remplacement de Gabriel Kasparian.

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal de juillet

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du mois de juillet 2023.

2- Avenant Maître d'œuvre traversée du bourg

Délibération 45/2023

Franck Robillard présente un avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de la traversée du bourg de Feuguerolles. En effet, le marché de base concernait une enveloppe de travaux de 400 000 € hors subvention. L'offre du cabinet Acemo était donc corrélée à ce volume de travaux. Or, suite à l'évolution du projet, l'estimation globale dépasse 1 000 000 d'euros. Même si le conseil municipal a décidé de phaser le projet, pour des raisons budgétaires, il convient d'adapter l'offre Acemo au travail réellement produit. Ainsi, après analyse du cabinet Ebamo, assistant maître d'ouvrage de la commune, il est proposé au conseil municipal de voter un avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 9 500€ HT; le marché initial était de 22 450€ HT pour la tranche ferme et de 5 550€ HT pour la tranche optionnelle.

Après délibération le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cet avenant du cabinet ACEMO de 9 500€ HT.

3- PLU : proposition de modification

Franck Robillard rend compte de la rencontre avec un cabinet d'urbanisme pour entamer une procédure de modification du PLU. Tout d'abord, il convient de mettre le document en conformité avec le SCOT de Caen Métropole (notamment sur la densité imposée 15 logements à l'hectare contre 12 logements aujourd'hui) mais il est nécessaire de passer une zone 2AU en 1 AU. De plus, cette modification permettra de corriger quelques difficultés rencontrées dans le document actuel. Il est ainsi demandé à chaque membre du conseil de s'approprier le document actuel pour faire remonter des améliorations possibles.

Le cabinet d'urbanisme fera alors une proposition commerciale pour accompagner la commune dans cette démarche.

4- Règlement du cimetière : proposition de modification

Franck Robillard explique au conseil municipal que certains articles manquent de précision notamment sur la largeur des sépultures. Ceci pourrait être source d'erreur. Ainsi, il est demandé au conseil municipal de fixer la largeur maximale d'un monument à 1m40. Cette contrainte pourra être ajoutée au règlement du cimetière voté l'année dernière.

Le conseil municipal souhaite prendre le temps de relire le règlement avant d'ajouter cette précision.

5- Lotissement des biches : procédure de rétrocession

Franck Robillard rend compte d'une réunion dans le lotissement des biches, en présence de Sébastien Jean, (groupe Foncim-SEDELKA) repreneur de la société LCV Développement, aménageur du lotissement.

Depuis la pré-réception de l'année dernière, certains aspects ont été rectifiés. Il ne reste plus que les arbres morts à changer et l'aménagement de la piste cyclable le long de la RD 147. Une proposition devrait être faite dans les semaines qui viennent mais il est temps d'envisager une rétrocession pour le premier semestre 2024.

6- Demande d'installation d'un poulailler sur le domaine public

Délibération 46/2023

Franck Robillard présente au conseil municipal la demande d'un administré d'installer un poulailler près du lavoir de Feuguerolles, juste en aval du parc du manoir du vivier, sur un terrain actuellement en friche.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité vote pour l'installation de ce poulailler sous réserve de la mise en place d'une convention signée entre la commune et l'administré afin de préciser certaines modalités.

7- Acquisition d'un vélo cargo

Délibération 47/2023

Franck Robillard présente une proposition de la commission "environnement" d'acquérir un vélo "cargo" afin d'expérimenter dans la commune quelques alternatives au bus ou à la voiture pour aller à l'école. Il précise également qu'il envisage de faire co-financer ce vélo cargo par des entreprises locales en échange de stickers apposés sur le vélo.

Ainsi, il propose au conseil municipal l'achat d'un vélo cargo pouvant transporter 8 enfants au prix de 4 500€.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de ce vélo cargo pour un montant de 4 500€.

8- Trottoirs route de Saint André

Délibération 48/2023

Franck Robillard présente un devis pour la réfection des trottoirs de la route de Saint André, le long de la RD89. En effet, il s'agit d'une demande récurrente des riverains dans la mesure où le revêtement est considérablement dégradé. Le montant des travaux s'élève à 7 117.15€ HT, comprenant l'aménagement en enrobé des sorties de riverains à raison de une par habitation.

Après délibération le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le devis de l'entreprise ACEMO à hauteur de 7 117,15€ HT pour la réfection des trottoirs route de Saint André.

9- Courrier éolien

Franck Robillard présente un courrier reçu de la commune de Fontenay le Marmion. Cette commune a refusé un projet éolien sur son territoire et sonde les communes du territoire de la CCVOO susceptibles d'accueillir un tel projet.

10- Lignes directrices de gestion : proposition

Franck Robillard présente l'avis du centre de gestion concernant les lignes directrices de gestion. La commission a émis un avis défavorable concernant les lignes directrices au motif que les choix de formation et promotion ne doivent pas être soumis "à la capacité financière de la commune" mais plutôt "en fonction des choix budgétaires". Franck Robillard informe que ces points seront modifiés dans le règlement puis retournés pour avis au comité.

Délibération 49/2023

Par ailleurs, lors de la même commission, le CDG a émis un avis favorable à la mise en place du RIFSEEP pour les agents de la commune. Suite à l'avis favorable du CDG en date du 29 juin 2023, le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP en date du 1^{er} janvier 2024. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2024.

11- Recensement

Délibération 50/2023

Franck Robillard présente au conseil municipal le planning des opérations de recensement organisées en janvier 2024.

Il propose de nommer Laurence Adam comme référent titulaire et lui-même en tant que référent suppléant.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal approuve la nomination de Mme Adam Laurence coordonnatrice communal et M Robillard Franck coordonnateur suppléant.

Au niveau du service administratif, il propose de confier les missions liées au recensement à Sandy Pesquerel.

12- SDEC : Redevance occupation domaine public

Délibération 51/2023

Franck Robillard rend compte de la nécessité de prendre une délibération comme chaque année afin de facturer au SDEC une redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz.

Il propose au conseil : - De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ; - Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédents la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz.

13- Adressage

Délibération 52/2023

Les opérations de mise en conformité de l'adressage dans la commune sont quasiment terminées. Il reste deux écueils à corriger.

Tout d'abord, les numéros doivent être impérativement positifs. Il convient donc de corriger l'adressage des 4 maisons situées derrière la mairie au 0A, 0B, 0C et 0D dans la rue du Hamel. Ces adresses seront donc revues au 2A, 2B, 2C et 2D.

Il faut également clarifier l'adressage des maisons situées au cours d'Orne. Le conseil municipal décide de nommer cette voie "Impasse des cours d'Orne".

14 – Point RH

Délibération 53/2023

Suite à la présentation en début de conseil de Sandy Pesquerel pour assurer le remplacement de Gabriel Turret Kasparian (21h) et combler le départ de Madame Gaëlle Féron(15h), Franck Robillard informe qu'un CDD de 3 mois pour accroissement temporaire d'activité a été rédigé pour assurer le doublon. Au 18 octobre Madame Sandy Pesquerel prendra la place de Monsieur Turret Kasparian, Franck Robillard suggère au conseil municipal de proposer un contrat d'un an à hauteur de 35h/semaine.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de rédiger un contrat à Madame Sandy Pesquerel d'un an à hauteur de 35h/semaine.

Délibération 54/2023

Franck Robillard informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de Florane Granger au poste de secrétaire.

Le conseil municipal propose, à l'unanimité (moins une abstention) de mettre en place un contrat de 3 ans.

Délibération 55/2023

Franck Robillard informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité à savoir désherbage de la voirie et des terrains communaux, arrosage, nettoyage des chemins et sentiers communaux, travaux de peinture dans la maison communale, entretien cimetière.

Il propose à l'assemblée :

La création d'un emploi pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24h30.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice majoré de l'échelle C1.

Après délibération, le conseil municipal, accepte les propositions ci-dessus.

15- Aménagement jardin souvenir

Délibération 56/2023

Franck Robillard informe que suite à la première utilisation du jardin souvenir, un totem avec des plaques pour indiquer l'identités des défunts dispersés dans le jardin souvenir va être installé.

Monsieur le Maire précise qu'afin d'uniformiser le totem il faut préciser les modalités pour le choix des plaques et de la police d'écriture.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de restreindre la taille de la plaque à 15x10 cm ainsi que la couleur, noire suprême poli mais de laisser libre l'inscription.

Questions et informations diverses

- Rencontre avec Freddy Sertin le 20 octobre à 18h : Freddy Sertin a proposé de venir tenir sa permanence itinérante dans la commune le vendredi 20 octobre, de 16h à 18h. Franck Robillard propose ensuite d'organiser une rencontre avec le conseil municipal de 18h à 20h voire d'organiser le conseil municipal à cette heure-là.
- Courrier association AVTE : l'association remercie le conseil municipal pour sa subvention annuelle versée à l'association organisatrice du duathlon
- Franck Robillard informe que la commune passe devant le tribunal administratif le 26 septembre et tribunal correctionnel 23 novembre concernant l'implantation d'un bâtiment non réglementaire.
- Julia Quellien informe le conseil municipal que les travaux de la médiathèque sont terminés. La livraison du mobilier est prévue mercredi 27 septembre
- Julia Quellien rappelle que le club de l'amitié organise son traditionnel repas/choucroute le 8 octobre prochain.
- Thierry Goux rappelle que la remise des prix du concours des maisons fleuries se déroulera le 26 septembre dans la salle des Ammonites.
- Olivier Pinel informe qu'une habitante du Hamel souhaite vendre une petite parcelle, il rappelle qu'il manque des places de stationnement et propose au conseil que la commune achète cette parcelle pour proposer du stationnement supplémentaire. Le conseil propose de passer sur place avant de prendre une décision.
- Laurence Adam demande au conseil s'il serait possible de remblayer le « Haut Chemin », Franck Robillard propose de faire chiffrer par l'entreprise Bisson (Fabien se rendra sur place pour voir si un grattage est nécessaire)

- Franck Robillard informe que suite à la réunion sur la mobilité organisée lors de la fête patronale, la pose d'un Totem afin d'indiquer un départ sur Caen a été décidée. Les personnes en vélo au départ de Feuguerolles pourront s'y arrêter afin de faciliter le regroupement pour effectuer le trajet à plusieurs.

- Franck Robillard informe le conseil municipal qu'il a été sollicité pour inciter la commune à concourir au Label Terre des jeux 2024. Le label a été créé par le comité Paris 2024 afin de célébrer les jeux Olympiques et Paralympiques et transmettre ses valeurs, pérenniser les bienfaits des actions sportives et de l'introduction du sport dans le quotidien des citoyens et engager et fédérer tous les individus. Le conseil est favorable au dépôt de dossier de ce label.

Séance levée à 23h23